



A3 PRO

DISTRIBUTEUR DE PIÈCES DE RECHANGE AUTOMOBILES

A3PRO S.A.S. au capital de 4 000 000 €

R.C.S. Beziers Siret 822 015 442 00017 - APE 4531Z

FR 12 822 015 442

ZAC Saint-Martin Sud

34120 PEZENAS

Tel 04 20 100 200

Fax 04 26 99 58 18

www.a3pro.fr

FACTURE

L.C.R.

Magasinier

du 10/01/2024

Echéance le 29.02/2024

CS/SB

GARAGE AUTO DVS

67 AVENUE JEAN JAURES

34600 BEDARIEUX

TVA : FR12902550565

Page 1/1

N° Document	N° Client	Votre Commande	Marque	VIN	N° Immatriculation	Kilométrage	N° Commande
4340471	0165285	CDE 1HJNNSJ1G		Zone Expedition : 03			4974802
Designation							
N° Pièce							
Quantité ou temps							
C F							
Prix unitaire hors taxe							
Remise %							
Prix unitaire net hors taxe							
Montant							
** BL 4974802 DU 10/01/2024 **							
COMMENTAIRE R A							
NUMERO DE COMMANDE 1HJNNSJ1G							
BOUGIE ALLUMAGE AM							
NGK90860							
4,00 4							
30,69 45,00							
16,88							
67,52							
----- SOUS-TOTAL PIECES ----- 67,52							
INFORMATION :							
POUR UN MEILLEUR TRAITEMENT DE VOS LITIGES, NOUS VOUS DEMANDONS							
DE FAIRE VOS RECLAMATIONS DANS LA DEMI-ANNÉE, A PARTIR DE LA							
RECEPTION DE VOS LIGES							
TOUTE RECLAMATION HORS DELAI, NE SERA PAS PRISE EN COMPTE							
Total hors taxe				Montants TVA			Total TTC
PI : 67,52				acquittés sur les débits suivis autorisation de l'Administration			81,02
MO : 0,00				67,52			
DIV : 0,00				13,50			
67,52							

Coupon à joindre à votre règlement

N° Document N° Client N° Commande

4340471 0165285 4974802

Echéance le : 29/02/2024

10/01/2024 81.02



MODALITES ET CONDITIONS DE REGLEMENT Toutes nos ventes, fournitures, réparations et prestations de services sont payables à nos bureaux au comptant à la date de la facture et ce, quel que soit le mode de paiement choisi par le client. Les clients qui ne peuvent pas régler leur facture au comptant doivent nous en faire part avant la date d'échéance de leur facture. Les clients qui ne peuvent pas régler leur facture au comptant doivent nous en faire part avant la date d'échéance de leur facture. Les clients qui ne peuvent pas régler leur facture au comptant doivent nous en faire part avant la date d'échéance de leur facture.

RESERVES DE PROPRIETE La propriété des marchandises objet de la présente facture est réservée jusqu'au paiement intégral de leur prix conformément aux dispositions de l'article L. 2512 du Code de Commerce. Les marchandises restent néanmoins à la disposition des clients à l'extérieur des locaux des marchands.

ATTRIBUTION DE COMPETENCE En cas de contestation entre commerçants, les tribunaux compétents sont ceux du lieu où se trouve le siège de notre établissement.